



Coordination Rurale 12
Le Moulin de Genève
12400 LES COSTES GOZON
Tel 06 32 97 69 90
Mail : verdier.scea12@orange.fr

Monsieur le Directeur
Départemental des territoires
Bourran
9 rue de Bruxelles
12000 RODEZ

Les Costes Gozon, le 8 août 2022

Objet : Les vautours : **un fléau à combattre** – demande de réunion

Monsieur le Directeur,

Les derniers évènements survenus en Lévézou m'obligent à vous solliciter pour **qu'une réunion du comité vautours soit organisée en urgence.**

Il est impératif d'envisager une nouvelle stratégie à l'égard de la population vautours-fauves.

Cette espèce à croissance rapide, cause de plus en plus de dégâts de toute nature, aux éleveurs. Il est indispensable d'agir rapidement en instaurant la régulation de cette population. Si le tir d'effarouchement est une solution ponctuelle, en aucun cas il ne peut être de long terme. Je rappelle que la CR est le seul syndicat agricole à militer en faveur de cette méthode, qui à notre sens, sans porter préjudice à l'espèce, permettrait d'en diminuer le nombre en la maintenant sur un territoire adapté qui reste à définir.

Au nom de la biodiversité ne laissons pas se développer les vautours-fauves de façon anarchique ce qui engendrera, à court terme, désordre et colère.

Il est temps de rappeler avec vigueur, que les déséquilibres engendrés par méconnaissance, ne se rattrapent pas en cultivant le laxisme. Il est urgent d'envisager avec rigueur une approche nouvelle sur la situation de l'espèce en confortant le rôle de l'élevage dans l'alimentation humaine et l'entretien des paysages. Rappeler aux défenseurs de l'espèce, que l'avenir de celle-ci ne peut s'envisager sérieusement, qu'en abandonnant le port des lunettes en cuir qu'on appelle plus communément chez les ânes « des œillères ».

Le maintien de la biodiversité végétale, par le pâturage, un bien nécessaire et indispensable à la prospérité des sols. La réintroduction des espèces sauvages, de façon anarchique, une erreur sur le long terme, avec des conséquences désastreuses sur nos territoires. Les incendies en sont un exemple, hélas, l'abandon conduit toujours à la perte.

Un groupe de travail sur le vautour-fauve a été constitué. A notre grand regret nous n'y sommes pas conviés. La CR12 pourrait apporter son expertise. Il serait regrettable que cette situation perdure, car les vautours, ne sont plus une affaire de département mais de massifs, avec des incidences pour nos éleveurs qui exploitent en périphérie de notre département.

Dans l'attente, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes respectueuses salutations.

Le Président

Jean Noël Verdier